

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 février 2014**

**Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire**

**Présents** : MM. Charles DOTT, J-Michel HATT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, J-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL.

**Absents** : – M. Jean-Georges MEHL

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

## **2. Plan anti coulées de boues – appel d'offre du bassin de rétention**

Suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre des travaux de mise en place d'un bassin de rétention pour lutter contre les coulées de boues, 5 offres ont été réceptionnées par la commission ; il s'agit des Sociétés COLAS, WICKER, GCM, TRABET et RAUSCHER proposant des travaux pour des montant allant de 32 685 Euros HT à 86 690 Euros HT

Ces dossiers seront transmis à la Société ANTEA qui va en faire l'étude et procéder au choix du prestataire.

Dès la décision prise, M. le Maire sollicitera des aides financières auprès du département.

## **3. Plan anti coulées de boues – acquisition d'un terrain chemin du Noyer**

M. le Maire explique aux membres de l'assemblée que pour détourner les eaux boueuses vers le chemin du Stade, conformément à toutes les études de Safège et Anthéa, il y a lieu d'acquérir le une parcelle de 30 ares du terrain situé Section 12 parcelle 58, propriété de Mme Lilly LENTZ domiciliée à Hohfrankenheim. Le prix est de 3000 € pour cette acquisition, l'indemnisation de l'exploitant restant encore à déterminer.

Cette acquisition est adoptée par les membres du Conseil avec une abstention.

Dans un premier temps, le devis proposé par le Cabinet KLOPFENSTEIN relatif au plan d'arpentage d'un montant de 873.- €HT est accepté.

M. le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

## **4. Plan anti coulées de boues – travaux d'investissement EP du SICTEU**

M. le Maire informe les membres du conseil que suite à une réunion du 10 février, est validé le plan d'investissement des eaux pluviales qui vise à collecter les eaux du bassin Est vers un nouveau réseau rues des Acacias et Thuyas vers la Rue des Vergers.

Le SICTEU en profite pour rectifier le réseau d'assainissement de la rue des Vergers.

Ces investissements du Sictou sont estimés à 280 000 € Pour la commune, aucune participation financière n'est engendrée par ces travaux à l'exception de la rénovation de la voirie de la rue des Vergers, déjà adoptée.

## **5. Délégation Service Public Gaz**

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une seule offre a été déposée et acceptée par la commission de consultation réunie ce jour à 19h. Il s'agit de la Société RéseauGDS à Strasbourg ; il y a donc lieu de lui faire parvenir le règlement de consultation.

Deux mois après réception de leur offre, à savoir à mi-mai prochain, le Conseil municipal pourra prendre la délibération définitive autorisant le fournisseur du réseau de gaz naturel à raccorder les particuliers le souhaitant et à informer les habitants. Ce projet ne représente aucun coût pour la commune.

## **6. Projet de rénovation de la rue de l'école**

M. le Maire informe les conseillers que le SICTEU a procédé à une inspection des canalisations de la rue de l'Ecole. Il en ressort qu'il y a lieu de procéder au changement de l'intégralité des collecteurs sur toute la longueur de la rue. Les travaux de remise en état de la route ainsi que la repose des pavés place centrale, seront pris en compte par le SICTEU .

Le coût estimatif est de 100 000€ est à la charge du Sictou ; 92 700€ sont à la charge de la commune pour le remplacement de la conduite d'eau pluviales, celles-ci étant toujours du ressort des communes; le conseil souhaite que d'autres aménagements (éclairage, enfouissement de réseau, caniveaux) puissent compléter ce projet.

## **7. Comptes 2013**

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **8. Demande de subvention**

Une aide de 50 €est accordée à la Société CARITAS –antenne de Hochfelden, suite à sa demande.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette participation.

## **12. Divers**

-Pour rappel les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014 ;  
(Selon les textes en vigueur, il y a lieu de se munir de sa Carte Nationale d'Identité)

-le curage du fossé à la sortie Nord jusqu'qu'au chemin du Stade a été demandé au service voirie du CG.